



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée à la préfecture des BOUCHES-DU- RHONE (13) le 4 avril 1958
Sous le numéro W133004513
Dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 14 et 15 avril 1958
Affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique
Siège social : 26, rue Elzéard ROUGIER, 13004 MARSEILLE

PROCES VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES DU 19 JUIN 2021

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juin, à Marseille, la troisième Assemblée Générale Ordinaire de l'Unapei Alpes Provence s'est tenue à 9 heures 40, au World Trade Center à Marseille, sur convocation de la Présidente, conformément aux dispositions des statuts, avec la participation exclusive des adhérents, qu'ils soient parents ou amis, en raison de la crise COVID 19 qui sévit encore et limite les rassemblements.

Les adhérents peuvent suivre en direct cette assemblée générale à distance mais ne peuvent ni intervenir ni voter.

Tous les rapports sont disponibles sur le site Unapei-ap.fr

<https://www.unapei-ap.fr/retour-sur-lassemblee-generale-du-19-juin-2021/>

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Mme Odile Lieutaud préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Association.

M. Simonet Jacques est Secrétaire de séance.

Le Bureau de l'Assemblée est le Bureau de l'Association.

Assiste également à la séance la Commissaire aux comptes titulaire de l'Association, la société KPMG représentée par Mme Joelle Bouchard.

La Société civile professionnelle Huissiers de Justice Associés sise 2 A Rue de Rome a été sollicitée, afin de garantir la régularité et le bon déroulement de l'Assemblée générale.

A l'ouverture de la séance, il est constaté que les membres présents ou représentés sont au nombre de 113 (46 présents et 67 pouvoirs).

Le nombre d'adhérents enregistré à ce jour est de 539.

La Présidente tient à disposition de l'Assemblée les documents statutaires qui ont été envoyés aux membres adhérents et qui seront examinés et votés.

- Le nouveau Règlement intérieur associatif
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020
- Rapport d'Activités 2020
- Rapport de Gestion 2020
- Rapports des Commissaires aux Comptes 2020
- Affectation des résultats 2020
- Rapport d'Orientations 2021
- Budget Prévisionnel 2021
- Liste des candidatures au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Après un discours d'accueil et de remerciement aux participants, venus malgré ce contexte, la présidente rend un hommage à Christian Ravanans, décédé le 30 octobre 2020.

Sa famille est l'une des familles fondatrices de la Chrysalide Marseille, au tout début des années 60. M. Ravanans devient adhérent dans les années 90 et prend la succession de sa mère au poste de vice-président en 2001. Il devient Président en 2003, poste qu'il occupe jusqu'en 2009.

Il reste membre du Conseil d'administration, qu'il quitte pour des raisons de santé quelques années après.

La présidente présente ensuite le déroulement de l'Assemblée Générale Statutaire de l'Unapei Alpes Provence ainsi que les modalités de vote statutaires.

1. Toutes les personnes à jour de leur cotisation 2021 et qui ont émargé peuvent voter
2. Le vote est à la majorité des votants, présents ou représentés, sans condition de quorum
3. Le vote est à main levée
4. Les scrutateurs notent les résultats

Approbation du nouveau règlement intérieur

La présidente présente les modifications faites au Règlement Intérieur associatif pour l'harmoniser avec les nouveaux Statuts votés en Assemblée Générale Extraordinaire qui vient de se tenir.

Le Règlement Intérieur associatif est adopté à la majorité, 12 contre.

Hommage aux médaillés

La présidente rappelle que les listes des médaillés du sport et du travail sont dans la pochette de l'AG. La crise sanitaire nous prive de recevoir et de récompenser les médaillés du sport et du travail. Les médailles leurs seront remises dans d'autres circonstances.

Approbation du PV de l'assemblée générale de l'Unapei Alpes Provence 2020.

Adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités 2020

Le Directeur général rappelle que dans le contexte d'épidémie du COVID 19, l'association a dû s'adapter rapidement afin d'assurer la continuité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et ce, en appliquant les consignes du gouvernement relatives au confinement dans un premier temps, puis à la reprise d'activités à partir du 11 mai 2020. Dès avril 2020, un numéro d'astreinte pour les familles a été mis en place.

- **Hommage à Roger Peyrot**

Malgré toutes les mesures prises, l'association déplore malheureusement le décès du Covid 19 d'un résident, Monsieur Roger Peyrot, auquel nous rendons un hommage.

Né le 26 juin 1952, Monsieur Peyrot travaille à l'ESAT Les lierres à l'époque où cet ESAT était situé aux 5 avenue et réside au Foyer Les Muriers. En 1996, il intègre l'ESAT Les Citronniers jusqu'en mai 2012. En 2012, il prend un repos bien mérité et devient résident du FAM les Hortensias qui vient d'ouvrir.

Le Directeur général présente quelques orientations du rapport d'activités 2020.

- **Adaptation des Personnes accompagnées :**

Le fonds d'urgence COVID 19 de l'Unapei en mars 2020 a permis de nombreuses nouvelles activités pour s'occuper et s'amuser pendant le confinement.

- **Adaptation des professionnels :**

Adaptation en faveur des salariés, avec l'octroi d'heures supplémentaires, des horaires adaptés et la généralisation du télétravail lorsque c'était possible.

- Le maintien du salaire habituel des salariés en activité quel que soit l'horaire de travail
- Le décompte des heures supplémentaires à la semaine, au-delà de 35 heures,
- L'acquisition de RTT.

Les professionnels concernés sont les salariés non-cadres en charge de l'accompagnement direct des personnes accueillies ou indispensables à cet accompagnement. Pour les salariés cadres et les fonctions support, un bilan du temps de travail global sera réalisé en fin de période de confinement.

Le Pôle Santé a été chargé d'établir les protocoles de confinement et déconfinement, leur traduction en langage adapté, la diffusion de ces outils.

Solidarité entre salariés : volontariat pour que les équipes des établissements enfants qui sont fermés aillent aider les établissements adultes qui manquaient d'effectifs.

Les séances d'ostéopathie ont été organisées pour soulager la fatigue du rythme de travail en COVID.

- **Adaptation des familles et des proches**

Les visites à domicile : accepter de laisser rentrer les professionnels chez soi.

La mise en œuvre de solutions adaptées :

- Échanges par Skype
- Création d'un blog

- Visioconférence
- Rendez-vous téléphonique,
- Entretien avec la psychologue
- Apport de matériel pédagogique dans la boîte aux lettres ou en dématérialisé
- Visites à domiciles
- Cours de relaxation, de sophrologie, par ces moyens à distance
- Des week-end et des séjours de répit pour les jeunes autistes accompagnés par l'IME Les Figuiers : une adaptation au COVID qui se pérennise et améliore les accompagnements.

Le Rapport d'activités 2020 est adopté à l'unanimité

Rapport d'Orientations 2021

La Présidente rappelle que le RO est bâti à partir du Projet associatif 2019-2023 et donne un cap à notre action pour plusieurs années.

Cette année, le projet engagé sur le site de Montolivet est mis en exergue.

Il s'agit de bâtir un complexe d'habitations qui intégrera un établissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M.) d'une capacité d'accueil de 44 personnes adultes. Ces personnes en situation de handicap que nous accompagnons auront ainsi l'opportunité de vivre dans des logements adaptés, insérés dans un complexe accueillant une large mixité sociale et qu'il dynamisera la vie du quartier grâce à ses jardins partagés, ses tiers lieux, ses choix architecturaux et le traitement des bâtiments.

Il répond à un principe fondamental de l'Unapei Alpes Provence de favoriser une société inclusive et solidaire dans laquelle chacun peut participer pleinement à la vie de la société, en disposant dans tous les domaines des compensations humaines et techniques adaptées à son handicap.

L'association milite ainsi pour une reconnaissance des personnes en situation de handicap comme citoyens à part entière.

Le projet répond ainsi aux orientations du Projet Associatif et notamment :

- Donner le choix du parcours de vie et permettre l'autonomie
- Former les professionnels a des accompagnements différents.
- Changer le regard sur le handicap
- Donner une réalité aux idées d'autodétermination et d'inclusion
- Encourager la participation à la vie de quartier
- Encourager la mixité entre milieu protégé et milieu ordinaire

Le Rapport d'Orientations 2021 est adopté à l'unanimité

Rapport de Gestion 2020

Présentation des Bilans et Comptes de résultats par Monsieur Jean-Luc Marchal, le Trésorier

Les comptes annuels ont été soumis au Conseil d'Administration de l'Association le 26 avril 2020.

L'exercice couvre la période du 1er janvier au 31 Décembre 2020.

Le total du bilan qui est soumis à approbation s'élève à 167 995 192 € en 2020.

Le résultat comptable de l'exercice 2020 dégage un excédent qui s'élève à 1 881 K€ contre 3 713 K€ en 2019.

Les produits de l'UNAPEI Alpes Provence ont connu une diminution – 2 980 K€ soit -2.75%. Cette variation est essentiellement liée à la crise sanitaire.

Au 31/12/2020, les Fonds Associatifs et les Réserves s'élèvent à 78 966 K€ soit 47% du total du bilan.

Les comptes de charges et produits inter-établissements ont été neutralisés à la clôture de l'exercice.

Les charges de personnel, qui s'élèvent à (76 029 K€), reste stable par rapport à 2019 et représentent 75% du total des charges d'exploitation. L'effectif des salariés était de 2 260 au 31/12/2020. Il reste stable par rapport à 2019.

L'Association a pris en charge le paiement des primes COVID des salariés relevant des établissements des CD 04 et CD 05 pour donner suite au refus de ces derniers.

Le Rapport de Gestion 2020 est adopté à l'unanimité

Rapport des Commissaires aux Comptes 2020

La Commissaire aux Comptes du Cabinet KPMG donne lecture du rapport sur les comptes annuels ainsi que du rapport spécial sur les conventions réglementées. Tous les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Les conventions réglementées faisant l'objet d'une information dans le rapport spécial sont énoncées.

Affectation des résultats 2020

Monsieur Jean-Luc Marchal, le Trésorier présente l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2020.

AFFECTATION	MONTANT
Réserve d'investissements	1 623 846,74
Réserve de compensation des charges d'amortissements	500 968
Réserve de compensation des charges d'exploitation	-183 905
Report à nouveau débiteur	-797 171
Réserve de mesures d'exploitation	315 889
Autres réserves	718 725
TOTAL AFFECTATION	2 178 353

L'Affectation des résultats 2020 est adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel 2021

Monsieur Jean-Luc Marchal, le Trésorier, présente le Budget Prévisionnel 2021

Il s'élève à 102 581 K€ soit une progression de 0.79% par rapport au budget 2020.

Il a été élaboré dans le but de répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies, et aux objectifs des projets des établissements et services de l'Association, tout en tenant compte du contexte économique tendu, nécessitant une optimisation des moyens (alimentation, transport etc..).

Le Budget prévisionnel 2021 est adopté à l'unanimité

La Présidente remercie le trésorier M. Jean-Luc Marchal, le trésorier adjoint M. Sylvain Stordeur, les membres de la Commission Finances, le Directeur Général M. Jean-Yves Lefranc, le Directeur Financier, M. Demba Sow ainsi que les directrices et directeurs de Complexes et leurs équipes, pour le travail considérable réalisé dans la gestion de l'association.

Renouvellement du Conseil d'Administration

La Présidente Odile Lieutaud présente le renouvellement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de onze à trente-trois membres élus pour une durée de trois ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, parmi les adhérents éligibles. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers chaque année. Le nombre de mandat n'est pas limité.

- 10 administrateurs sortants souhaitent renouveler leur candidature.

Astier Michèle
Charot Emmanuel
Coquet Martine
Dominguez Florence
Lieutaud Odile
Malfatto Maryse
Marchal Jean-Luc
Ruiu Nathalie
Simonet Jacques
Tinetti Françoise

- 7 adhérents proposent leur candidature

Collège 04

Blery Christine au poste n°33, sortant en 2022

Collège 05

Espitallier Annie au poste n°32, sortant en 2022

Gebelin Monique au poste n°15, sortant en 2024

Meissimilly Jean-Laurent au poste n°3, sortant en 2023

Collège 13

Ben Diane Sarah au poste n°6, sortant en 2023

Verhaegen Marie-Emmanuelle au poste °10 sortante en 2023

Collèges PA 05

Estadieu Sophiéne au poste n°31, sortant en 2022

17 candidatures au poste d'Administrateur sont donc proposées à l'Assemblée Générale.
L'assemblée décide de procéder à un vote collectif de ces 17 candidats.

Les 17 candidats au Conseil d'Administration sont élus à la majorité des votants moins 3 abstentions.

Le nouveau Conseil d'Administration est composé de 32 membres.

Conclusions

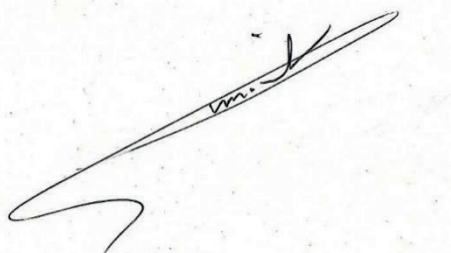
La Présidente Odile Lieutaud salue les salariés de l'association qui accompagnent jour après jour les personnes en situation de handicap et leurs proches avec professionnalisme et dévouement.
L'Assemblée générale étant terminée et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Pour tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La séance est levée à 11h30

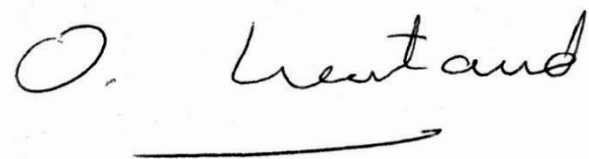
Marseille, le 19 juin 2021

La Présidente



Odile LIEUTAUD

Le Secrétaire



Jacques SIMONET

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juin, à Marseille, une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Unapei Alpes Provence s'est tenue à 9 heures 15, au World Trade Center à Marseille, sur convocation de la Présidente, conformément aux dispositions des statuts, avec la participation exclusive des adhérents.

Afin de faciliter la venue des adhérents des territoires plus éloignés, un transport collectif a été mis à disposition.

Également, les adhérents pouvaient suivre en direct cette assemblée générale à distance, sans possibilité d'intervenir ni de voter. Cette facilité n'a malheureusement intéressé que deux adhérents.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Mme Odile Lieutaud préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Association.

M. Simonet Jacques est Secrétaire de séance.

Le Bureau de l'Assemblée est le Bureau de l'Association.

La Société civile professionnelle Huissiers de Justice Associés sise 2 A Rue de Rome a été sollicitée, afin de garantir la régularité et le bon déroulement de l'Assemblée générale.

La Présidente tient à disposition de l'Assemblée le projet de modification des Statuts qui a été envoyé aux membres adhérents et qui sera examiné et voté.

Elle informe :

1. Toutes les personnes à jour de leur cotisation 2021 et qui ont émargé peuvent voter
2. Le vote est à main levée

Sur proposition du CA, les statuts peuvent être modifiés par un vote à la majorité des 2/3 des membres de l'AGE, les pouvoirs sont compris, cette majorité doit regrouper au moins un dixième des adhérents.

Le nombre d'adhérents enregistré à ce jour est de 539.

A l'ouverture de la séance, il est constaté que les membres présents ou représentés sont au nombre de 113. Le quorum est donc respecté.

Propositions de modifications des Statuts

Les Statuts forment le socle juridique de l'association et leur actualisation au regard de son évolution et de l'expérience est fondamental.

Le Conseil d'Administration réuni le 26 avril 2021 a décidé à la majorité de 23 et une abstention de proposer les modifications suivantes :

- Le changement du terme Membre actif par Adhérent, plus de clarté.

- Les modalités de l'adhésion (article 4.1)

Ajout « L'adhésion est individuelle, les votants en Assemblée Générale sont les adhérents à jour de leur cotisation annuelle pour l'exercice en cours. L'adhésion ne demeure valable que pour la durée de l'exercice, et le défaut de paiement de la cotisation annuelle emporte automatiquement la perte de la qualité d'adhérent de l'association »

- L'extension du recours au vote électronique à distance (article 7)

- Les conditions d'éligibilité au Conseil d'Administration (article 10.1).

Pour être éligibles, les candidats doivent à la fois être adhérents de l'association depuis au moins deux ans consécutifs et révolus, être parrainés par au moins trois administrateurs en fonction, et participer activement à au moins un groupe de travail associatif.

- La possibilité de tenir des réunions du CA sur les territoires si cela est possible (art 10.2)

- La suppression du délai de 15 jours pour refaire un CA si le quorum n'est pas atteint (art 10.2)
- La mise à jour des Commissions consultatives permanentes (art 10.3)
- Une reformulation de l'art 11 sur les Comité exécutif du territoire et le renforcement de la liaison avec la gouvernance et la dirigeance associative.

Monsieur Jean-François Morel, adhérent et conseiller de territoire 05, demande et obtient la parole.

Il a deux remarques :

Il n'approuve pas le remplacement du terme Membre actif par Adhérent.

Il n'approuve pas les conditions d'éligibilité au Conseil d'Administration (article 10.1).

Des adhérents soutiennent cette intervention.

La Présidente et des membres du Bureau leur répondent :

- le remplacement du terme « Membre actif » par « Adhérent » clarifie le texte et ne change rien, car les articles concernés visent les membres actifs adhérents.

- le renforcement des conditions d'éligibilité au Conseil d'Administration, par une adhésion à l'association d'au moins deux ans et un parrainage de trois administrateurs en fonction, reflète le souhait de la majorité des adhérents de mieux connaître leurs futurs représentants administrateurs. Une participation active au Conseils de territoire et à des groupes de travail permet des échanges, l'assurance de l'assiduité du candidat dans son engagement ainsi que le partage des valeurs communes, gages d'un travail constructif. De plus, cette participation à des travaux communs permet naturellement de trouver les trois parrainages nécessaires, parmi la trentaine d'administrateurs.

Des adhérents interviennent pour exprimer leur incompréhension face à ces deux remarques.

Après avoir écouté Monsieur Jean-François Morel, l'Assemblée procède donc au vote sans les retenir.

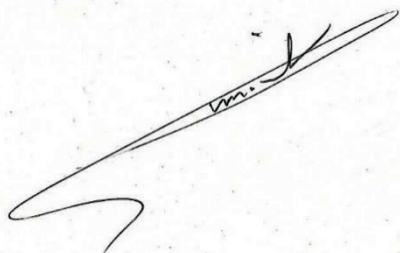
L'Assemblée générale adopte les nouveaux Statuts à la majorité de 91 pour, 18 contre et 4 abstentions.

La majorité des 2/3 est de 76 votants pour, les nouveaux Statuts sont adoptés.

La séance est levée à 9h40

Marseille, le 19 juin 2021

Le Secrétaire



Jacques SIMONET

La Présidente



Odile LIEUTAUD